

SYNDICAT MIXTE DU SCOT
DU BASSIN ANNECIEN
MONSIEUR ANTOINE DE MENTHON
PRESIDENT
18 CHEMIN DES CLOCHES
74940 ANNECY LE VIEUX

Annecy, le **13 JAN. 2025**

Nos réf. : 134/JFC/AB

Affaire suivie par : Amandine Bunoz-04 50 33 50 56-amandine.bunoz@hautsavoie.fr

Objet : Révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Bassin annécien

Monsieur le Président,

Par courrier du 09 octobre 2024, vous avez sollicité l'avis du Département de la Haute-Savoie sur le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin Annécien.

Le Département souhaite apporter les remarques suivantes sur ce projet de révision au titre de ses compétences :

➤ Routes départementales

Je vous rappelle que le Département de la Haute-Savoie a engagé plusieurs projets d'infrastructures et d'équipements sur son territoire.

Premièrement, le Département souhaite investir dans les équipements routiers structurants pour améliorer les capacités d'entretien et de sécurisation des routes. Des projets de constructions et de reconstructions de CERD sont à l'étude (Filière, Gillon Parc-Laboratoire, Cruseilles). Egalement, le Département prévoit le doublement des RD 1508 entre Sillingy et Gillon et RD 3508 Sud entre Gillon et le diffuseur Annecy-centre et la reprise de la RD 910 autour du pont Mottet sur les communes de Rumilly et Vallières.

➤ Collèges

La stratégie départementale prévoit la création de deux collèges : un sur le secteur des llettes à Annecy, et un à Groisy. Un plan de reconstruction inclut la rénovation du collège du Clergeon à Rumilly, l'extension du collège de La Mandallaz, et la sécurisation du collège J. Prévert à Meythet.

➤ Schéma départemental des itinéraires cyclables

Dans l'action « *Coordonner la mise en œuvre des schémas cyclables locaux* », il serait pertinent de faire figurer le Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables afin d'aligner les stratégies locales avec les objectifs et les infrastructures déjà planifiées à l'échelle départementale. En effet, le Département a lancé l'élaboration de son Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables afin de poursuivre et renforcer sa politique d'aménagement, de modernisation et de sécurisation du réseau cyclable haut-savoyard.

➤ Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Le projet de SCoT du bassin annécien adopte une approche vertueuse des espaces naturels, de leurs fonctions, et de leur intégration dans l'aménagement du territoire, avec une volonté affirmée de les préserver. Néanmoins, au titre des Espaces Naturels Sensibles, compétence du Département, il aurait été souhaitable que soit évoquée la prise en compte des sites labélisés ou en cours de labélisation Haute-Savoie Nature / Espaces Naturels Sensibles sur le territoire du SCoT, en soulignant l'importance du classement N ou A de ces espaces.

En outre, il n'est pas fait mention de la zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles autour du lac d'Annecy, outil important de maîtrise foncière dans le cadre de l'aménagement du territoire et de la préservation des espaces naturels. Globalement, la notion d'espaces naturels sensibles est également absente dans le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) et la cartographie. De plus, le Département ainsi que les gestionnaires d'ENS ne figurent pas parmi les acteurs à associer aux concertations sur la préservation des espaces naturels dans le DOO.

➤ Itinéraires de promenades et de randonnées

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) est élaboré par le Département, dans le cadre de ses compétences obligatoires, en partenariat avec les collectivités locales. Le Département souhaiterait que les tracés inscrits au PDIPR, définis dans le Schéma Directeur de la Randonnée de chaque collectivité compétente, soient bien identifiés dans le SCOT afin que ceux-ci puissent être inscrits dans les PLU/PLUI des communes sous forme de servitudes.

➤ Culture et patrimoine

L'identification des bâtiments pour leur qualité est un préalable pour assurer une préservation du tissu urbain et des paysages et constitue une première étape permettant leur connaissance. Cependant, l'action d'identification ne nous semble pas suffisante pour atteindre l'objectif de préservation de ce patrimoine. Un inventaire du patrimoine vernaculaire qui lui, identifie et documente vraiment les sites, et qui nous semble indispensable. Le Département, à travers son service archéologie et patrimoine bâti, et la Région, à travers son service régional de l'inventaire, doivent être associés.

De plus, la centralisation des connaissances pour l'identification du patrimoine vernaculaire est bien évidemment essentielle pour la reconnaissance des édifices et paysages dans les documents d'urbanisme. Mais ce porté à connaissances devrait être exploité directement par les territoires comme le Pays d'art et d'histoire d'Annecy ou encore le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges pour une diffusion large aux usagers et aux publics.

Nous regrettons que les documents fournis ne fassent pas mention des patrimoines des centres-villes et centre-bourgs. De nombreux ouvrages méritent une attention pour être préservés (exemple : à Annecy, immeubles Art Déco, années 1950, etc.).

Le Département vous remercie de tenir compte des observations exprimées ci-dessus et de les prendre en considération dans le cadre de la révision de votre SCoT. Par ailleurs, je vous invite à m'adresser une version numérisée de la révision du SCoT lorsqu'elle sera approuvée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Martial SADDIER

Copie : Mme Valérie GONZO-MASSOL et M. François DAVIET, conseillers départementaux du canton d'ANNECY 1
Mme Myriam LHUILLIER et M. Dominique PUTHOD, conseillers départementaux du canton d'ANNECY 2
Mme Odile MAURIS et M. François EXCOFFIER, conseillers départementaux du canton d'ANNECY 3
Mme Magali MUGNIER et M. Lionel TARDY, conseillers départementaux du canton d'ANNECY 4
Mme Marie-Louise DONZEL-GONET et M. Marcel CATTANEO, conseillers départementaux du canton de FAVERGES-SEYTHENEX
Mme Christelle PETEX-LEVET et M. David RATSIMBA, conseillers départementaux du canton de LA ROCHE-SUR-FORON
Mme Fabienne DULIEGE et M. Daniel DÉPLANTE, conseillers départementaux du canton de RUMILLY